

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00232 Numéro SIREN : 529 819 328 Nom ou dénomination : A.G.C. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 17628

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 0 NOV. 2023 Numéro: 17628

A.G.C. SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
au capital de 8.000 €
Siège social : 1 rue des Acacias
91150 MORIGNY CHAMPIGNY

R.C.S. EVRY 529 819 328

oOo
PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

oOo

L'an deux mille vingt trois,
Le trente juin, à 10 heures,

L'associée unique s'est réunie au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

Est présent :

- Mme BUQUET Céline épouse PEREIRA FAUSTINO,
titulaire de 100 parts,

qui détient seule les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social. L'assemblée est donc habilitée à prendre les décisions nécessaires.

Mme BUQUET Céline, en qualité de gérante, préside l'assemblée.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées.

Il déclare que cette pièce a été mise à disposition de l'associé plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'Exercice clos le **31 décembre 2022** et du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions,
- Examen et approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités,

CPF

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

- PREMIÈRE RÉOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, l'approuve dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIÈME RÉOLUTION -

L'assemblée générale constate que les comptes laissent ressortir un "bénéfice net comptable" de 114,64 €.

L'assemblée décide donc, sur proposition de la gérance, d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Report à nouveau	114,64 €
Réserve légale	10% atteint

L'assemblée générale constate que, conformément à l'article 47 de la Loi du 12 juillet 1965, il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- TROISIÈME RÉOLUTION -

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, donne à la gérance quitus pour sa gestion en l'exécution de son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- QUATRIÈME RÉOLUTION -

L'assemblée générale ratifie en tant que de besoin la rémunération de la gérance pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CpP

- CINQUIÈME RÉOLUTION -

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tout dépôt et accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oOo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante.

MME. BUQUET CELINE
Epouse PEREIRA FAUSTINO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Celine Buquet', written over a horizontal line.

Désignation de l'entreprise		A.G.C. SERVICES		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		1 RUE DES ACACIAS		91150 MORIGNY CHAMPIGNY					
Numéro SIRET *		52981932800012							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12					
				Exercice N clos le 31/12/2022					
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	52 755	030	34 653	18 102		
	Immobilisations financières * (1)		040	4 448	042		4 448		
	Total I (5)		044	57 204	048	34 653	22 550		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 700	052		3 700		
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	74 338	070		74 338		
		Autres * (3)	072	12 634	074		12 634		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	1 574	086		1 574		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	92 247	098		92 247		
	Total général (I + II)		110	149 451	112	34 653	114 797		
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				8 000		
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve (égale		126				800		
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131						
	Report à nouveau		134				29 256		
	Résultat de l'exercice		136				114		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142				38 171		
Provisions pour risques et charges		Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				32 920		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		169				19 774		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		172				23 930		
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176				76 626			
Total général (I + II + III)		180				114 797			
RENOUVOI	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

"Certifié conforme"

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302, septies
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise A.G.C. SERVICES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	15 015		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	2 870	
		Services		217		218	261 952	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	279 838		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	4 470		
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	7 960		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : 6 351 - Immobilier :)		242	78 674		
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 137		
	Rémunérations du personnel*				250	121 734		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	31 570		
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260	594		
	Total des charges d'exploitation (II)					264	264 987	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	14 850	
Produits financiers (III)		280	0	Charges financières (V)		294	1 010	
Produits exceptionnels (IV)					290	5 411		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348	300	19 117		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	20			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	114	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	114	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	20		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC		247 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration/art. 239 septies D)		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 series)		ZFU-TE (44 octies A)		986 987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		JDI (44, series A)		981 989			
	ZRD (44, terdecies)		ZRR (44 quinquies)		127 138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Investissements outre-mer		991 344			
	ZFANG (44, quaterdecies)				345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		Zone de développement prior.		992 993			
	Dont divers	Crédance due au report en arrière du déficit				346	350	
		Dédution Exceptionnelles :						
		- art. 39 decies				655		
		- art. 39 decies A				643		
		- art. 39 decies B				645		
		- art. 39 decies C				647		
		- art. 39 decies D				648		
		- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
- art. 39 decies F				990				
- art. 39 decies G				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	134	354
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	134	372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 459	442		444		446	2 459				
	Installations générales agencements divers	450	28 479	452		454		456	28 479				
	Matériel de transport	460	13 879	462		464		466	13 879				
	Autres immobilisations corporelles	470	7 938	472		474		476	7 938				
Immobilisations financières		480	4 448	482		484		486	4 448				
TOTAL		490	57 204	492		494		496	57 204				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 357	532		534		536	2 357				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 479	542		544		546	10 479				
	Matériel de transport	550	13 879	552		554		556	13 879				
	Autres immobilisations corporelles	560	7 938	562		564		566	7 938				
TOTAL		570	34 653	572		574		576	34 653				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

CGI 2017

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 303, Supplément
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.G.C. SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
TOTAL	770		775				

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 151 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.